

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
LE PAVILLON STE JULIE**

DATE DE CONVOCATION
29/09/2023

L'an deux mil vingt trois
Le six octobre à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Madame
CHALVET Marie-Ange, Maire

DATE D'AFFICHAGE
29/09/2023

Etaient présents : M. BLOT Gilbert, DOLLAT Magali, ULMAN
Nicolas, DEVILLIERS Mélanie, BECARD Nawel, BERTIN
Patrice, DEJEU David, DELLA CASA Karen, Delphine
BOIZET

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11
PRESENTS 10
VOTANTS 11

absent excusé : M DERAUVET Jean-Luc donne pouvoir à M
Patrice BERTIN
Formant la majorité des membres en exercice.
M DEJEU David a été élu secrétaire.

OBJET :

Création d'un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie qui peut être occupé par un agent relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux

Madame le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent.

Considérant que l'agent est nommé au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Madame le maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2023, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C et B, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et rédacteurs territoriaux, aux grades possibles d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et rédacteur territorial, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 12h00.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, Madame le maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 3°, ou à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement,
- les niveaux de rémunération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et C pour effectuer les missions de secrétariat de mairie à temps non complet à raison de 12/35ème, à compter du 1^{er} novembre 2023,
- de modifier en conséquence le tableau des emplois,
- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où l'emploi ne serait pas pourvu par un fonctionnaire.
- que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marie-Ange CHALVET



DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE TROYES

CANTON DE SAINT LYE

N° 2023-10/03

COMMUNE DE
LE PAVILLON STE JULIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
29/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
29/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 11
PRESENTS 10
VOTANTS 11

L’an deux mil vingt trois
Le six octobre à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Madame
CHALVET Marie-Ange, Maire
Etaient présents : M. BLOT Gilbert, DOLLAT Magali, ULMAN
Nicolas, DEVILLIERS Mélanie, BECARD Nawel, BERTIN
Patrice, DEJEU David, DELLA CASA Karen, Delphine
BOIZET

absent excusé : M DERA VET Jean-Luc donne pouvoir à M
Patrice BERTIN

Formant la majorité des membres en exercice.
M DEJEU David a été élu secrétaire.

DELIBERATION MODIFICATIVE

OBJET :

Dissolution du budget SITS LA CHAPELLE ST LUC – reprise du résultat budgétaire

Pour donner suite à la dissolution du SITS de la Chapelle St Luc
et conformément à la répartition prévue par l’arrêté préfectoral
de dissolution du 4 août 2022, il convient de reprendre en
section de fonctionnement, en recette compte 002, la somme de
862.21 € au budget de la commune.

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marie-Ange CHALVET



DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE TROYES

CANTON DE SAINT LYE

COMMUNE DE
LE PAVILLON STE JULIE

N° 2023-10/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
29/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
29/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 11
PRESENTS 10
VOTANTS 11

L’an deux mil vingt trois
Le six octobre à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Madame
CHALVET Marie-Ange, Maire
Etaient présents : M. BLOT Gilbert, DOLLAT Magali, ULMAN
Nicolas, DEVILLIERS Mélanie, BECARD Nawel, BERTIN
Patrice, DEJEU David, DELLA CASA Karen, Delphine
BOIZET

absent excusé : M DERAUVET Jean-Luc donne pouvoir à M
Patrice BERTIN
Formant la majorité des membres en exercice.
M DEJEU David a été élu secrétaire.

OBJET :
Location logement communal

Mme le Maire rappelle que le logement situé à l’étage de la
mairie est vacant depuis le 31 juillet dernier.
Plusieurs dossiers de demande de location ont été reçus en
mairie.

Le conseil municipal décide :
la location du logement à l’étage du bâtiment mairie-école est
attribuée à M LAYES Frédéric à compter du 1^{er} novembre 2023
pour un loyer mensuel de 385 €,
Un bail de location est établi et signé par Mme le Maire et le
locataire.

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marie-Ange CHALVET



COMMUNE DE
LE PAVILLON STE JULIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCAATION
10/10/2023

L'an deux mil vingt trois
Le seize octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Madame
CHALVET Marie-Ange, Maire

DATE D'AFFICHAGE
10/10/2023

Etaient présents : DOLLAT Magali, ULMAN Nicolas,
DERAVET Jean-Luc, DEVILLIERS Mélanie, BECARD
Nawel, BERTIN Patrice, DEJEU David, DELLA CASA Karen,
BOIZET Delphine

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 10
PRESENTS 10
VOTANTS 09

absent : aucun

Formant la majorité des membres en exercice.
M ULMAN Nicolas a été élu secrétaire.

OBJET : Election du 1^{er} adjoint

Mme la Préfète accepte en date du 6 octobre 2023 la démission de M BLOT Gilbert de ses fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal de la commune.

Le conseil municipal décide de pourvoir au poste d'adjoint devenu vacant et d'élire un nouvel adjoint, ce dernier occupera le même rang que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

Mme le Maire invite les membres du conseil à procéder à l'élection d'un adjoint conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du CGCT.

Election du 1^{er} adjoint – premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...	1
Nombre de votants.....	9
Nombre de suffrages déclarés nuls, art L66 du code électoral.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	8
Majorité absolue.....	5
M DEJEU David a obtenu six voix	6
Mme DOLLAT Magali a obtenu deux voix.....	2

M DEJEU David ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marie-Ange CHALVET

